

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 26 janvier 2016

Décisions

Le Conseil d'administration de l'ARES s'est réuni le 26 janvier 2016.

Il a notamment pris les décisions suivantes :

01. / Réforme des bacheliers formant aux professions d'infirmier(e)s et de sages-femmes

Le Conseil d'administration a approuvé les éléments encadrant la réforme des bacheliers formant aux professions d'infirmier(e) et de sage-femme en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit des nouveaux référentiels de compétences, programmes minimaux et mots-clés associés relatifs aux cursus réformés de bachelier infirmier responsable de soins généraux (240 crédits, anciennement « bachelier en soins infirmiers ») et de bachelier sages-femmes (240 crédits) et, pour le cursus infirmier, de la modification de l'intitulé du cursus et du grade académique délivré.

En mai 2015, l'ARES avait été chargée par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de proposer le cadre de cette réforme à la suite de la directive 2013/55/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 novembre 2013 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles. Celle-ci prévoit entre autres que les deux formations visées comptent au minimum 4600 heures de formation, ce qui impliquait, par exemple, que le cursus infirmier soit porté de 180 à 240 crédits.

Pour la suite des travaux de l'ARES sur ce dossier, les questions des stages et des passerelles dans le domaine médical, notamment, seront approfondies.

02. / Coopération au développement - Approbation de 4 programmes d'actions pour l'année 2016

Le Conseil d'administration a approuvé 4 programmes d'actions de l'ARES en matière de coopération au développement pour l'année 2016 :

1. Le programme d'appui institutionnel, d'un budget total de 7,35 millions d'euros, qui présente les activités à mener dans le cadre des partenariats de renforcement des capacités que l'ARES a conclus pour la période 2014-2016 avec 16 institutions d'enseignement supérieur de 14 pays d'Afrique, d'Amérique latine & Caraïbes et d'Asie du Sud-Est.
2. Le programme de formation, recherche et sensibilisation pour le développement, d'un budget total de 6,24 millions d'euros, qui rassemble les activités menées dans les établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles : cofinancement de masters de spécialisation et de stages orientés développement, recherche en appui aux politiques de coopération, sensibilisation des étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux problématiques de développement. Il couvre également le financement de l'administration des programmes de coopération de l'ARES.

3. Le programme des bourses, d'un budget total de 5,42 millions d'euros, qui assure le financement des bourses « hors projets » à octroyer par l'ARES durant l'année 2016 : bourses de master ou de stage en Belgique et bourses postdoctorales.
4. Le programme des frais de formation, d'un budget total de 7,00 millions d'euros, qui couvre une part des frais exposés par les établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la formation des étudiants ressortissant des pays en développement.

Le programme 2016 des projets de recherche et de formation pour le développement, cinquième programme d'actions de l'ARES en matière de coopération au développement, sera quant à lui examiné prochainement.

L'ARES est un important partenaire non gouvernemental de la Coopération belge au développement. Avec les universités, les hautes écoles et les écoles supérieures des arts de la Fédération Wallonie-Bruxelles, elle assure la définition et l'exécution du volet académique « francophone » de la Coopération belge dont elle perçoit annuellement une subvention de l'ordre de 30 millions d'euros.

03. / Enseignement supérieur à l'horizon 2030 – Sollicitation d'un collège d'experts extérieurs

Le Conseil d'administration a décidé de confier à un collège d'experts extérieurs une première mission d'analyse prospective ; celle-ci venant en appui à la mission générale d'instance d'avis et de force de proposition de l'ARES auprès du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le collège d'experts extérieurs sera chargé d'analyser le paysage de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, son fonctionnement, sa gouvernance, ses forces et faiblesses, au regard des défis actuels et futurs auxquels la Fédération est et sera confrontée à l'horizon 2030. L'objectif est de pouvoir nourrir la réflexion en la matière et de préparer l'avenir via une démarche relativement inédite.

Le collège d'experts extérieurs sera composé de personnalités belges et étrangères issues des mondes académique, de la recherche, des entreprises, des arts, de la société civile et du domaine des politiques de l'enseignement et de la recherche. Les experts travailleront de manière totalement indépendante de l'ARES et de ses différents organes ; ils seront donc libres dans le choix de leurs méthodes de travail et dans leurs propositions.

Après un état d'avancement de ses travaux à mi-parcours, le collège d'experts extérieurs remettra à l'ARES un projet de rapport dans le courant du deuxième semestre 2016. Le rapport finalisé est attendu pour 2017.

04. / Avant-projet de décret organisant un enseignement de promotion sociale inclusif – Avis favorable de l'ARES

Le Conseil d'administration a remis un avis favorable, assorti de propositions de modifications essentiellement techniques, sur l'avant-projet de décret du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles relatif à un enseignement de promotion sociale inclusif.

Le texte vise notamment à étendre à l'enseignement de promotion sociale l'organisation – déjà en cours dans les autres formes d'enseignement supérieur – d'un enseignement « inclusif », soit, au sens de l'avant-projet de décret examiné, « un enseignement qui met en œuvre des dispositifs visant à supprimer ou à réduire les barrières matérielles, pédagogiques, culturelles, sociales et psychologiques rencontrées lors de l'accès aux études, au cours des études et aux évaluations des acquis d'apprentissage par les étudiants en situation de handicap ».

05. / Diminution du montant de l'intervention accordée par l'AVIQ (ex-AWIPH) en matière d'aides individuelles à l'intégration dans l'enseignement supérieur – Interpellation des autorités

En lien notamment avec le point précédent, le Conseil d'administration a décidé d'interpeller les autorités compétentes au sujet de la diminution du montant de l'intervention accordée par l'AVIQ (ex-AWIPH) en matière d'aides individuelles à l'intégration dans l'enseignement supérieur en Wallonie.

La diminution constatée est semble-t-il due à l'application de l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 juin 2015 modifiant certaines dispositions du Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé, relatif à l'aide individuelle à l'intégration. Celui-ci rend les étudiants concernés susceptibles de devoir rembourser un montant pouvant aller jusqu'à 1440 € par année d'études alors que tout était pris en charge jusqu'à présent. Il entraîne par ailleurs des charges administratives supplémentaires pour les établissements d'enseignement supérieur qui devront eux-mêmes réclamer les sommes en question aux étudiants.

La diminution de l'intervention accordée par l'AVIQ risque de conduire de nombreux bénéficiaires potentiels à délaisser purement et simplement l'enseignement supérieur faute de moyens suffisants.

06. / Comité « Femmes et sciences » – Prise en charge administrative et logistique

Le Conseil d'administration a marqué son accord de principe sur l'accueil et sur la prise en charge par l'ARES de la logistique et du secrétariat du comité « Femmes et sciences » et a remis un avis favorable sur l'avant-projet de décret du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui entend l'instituer.

Cette décision, qui répond à une demande du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, s'inscrit dans le contexte visant à instituer par décret un comité « Femmes et sciences » chargé notamment de formuler des avis et des recommandations et d'assurer l'échange d'information et de bonnes pratiques entre les acteurs concernés. L'initiative a pour objectif d'assurer une participation plus équilibrée des femmes et des hommes dans les carrières académiques et scientifiques.
